

**Sujet :** Au nom de la loi je vous arrête : résultats juridiques de la commune de Saint Josse

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Le recours à la justice est un outil important pour les citoyens ainsi que pour la commune. Il s'agit toutefois souvent d'une décision coûteuse, qui ne saurait être prise à la légère.

Notre conseil est souvent informé de décisions de justice concernant des dossiers où la commune est, d'une façon ou d'une autre, impliquée, nous sommes également régulièrement sollicités afin de donner mandat au collège pour ester en justice.

Cependant dans plusieurs dossiers le verdict rendu par les cours est loin de correspondre aux attentes du collège : on a ainsi souvent entendu le bourgmestre déplorer certaines décisions de justice, par exemple dans l'affaire des taxes d'un bâtiment hébergeant des institutions européennes ou plus récemment dans le cadre des mesures à prendre pour limiter le trafic d'êtres humains dans le quartier nord.

Il est toutefois difficile pour les conseillers et pour les citoyens de se faire une image précise de la situation, d'où ces quelques questions :

- Depuis le début de la législature, combien de fois la commune s'est-elle portée en justice ? Combien de fois a-t-elle été citée à comparaître par des tiers ?
- Depuis le début de la législature, combien de dossiers ont fait l'objet d'une décision judiciaire de première instance ?
  - Sur ces décisions, combien étaient favorables à la commune, et combien défavorables ?
  - Combien de dossiers ont été portés en appel par la commune, et combien ont fait l'objet d'un appel de la partie adverse ou de l'autorité publique non communale ?
- Depuis le début de la législature, combien de décisions définitives ont été prises ? Sur ces décisions, combien étaient favorables à la commune, et combien défavorables ?
- Depuis le début de la législature, combien d'euros ont été dépensés en justice ? Après de combien de cabinets d'avocats ?
- Depuis le début de la législature, combien d'euros ont été rapportés dans les caisses communales à l'issue d'une procédure ?
- Depuis le début de la législature, à combien d'euros de dépens, de frais, d'amende, ou tout autre frais la commune a-t-elle été condamnée ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire